

L'Europe en peine: de Gaz de France à Swisscom

L'intérêt national entrave le bon fonctionnement du marché européen. Surtout quand les sociétés, dont l'Etat est l'actionnaire principal, suscitent l'appétit d'entreprises étrangères. Ainsi les investisseurs minoritaires subissent à leur désavantage les diktats des autorités politiques.

L'acte premier, fondateur de l'Union européenne, fut, avant le traité de Rome, le traité de Paris (1950) créant la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA). Il exprimait d'abord une volonté de paix. Si la guerre avait besoin de marchands de canon, la mise en commun du marché de l'acier rendait impossibles les réarmements, Krupp contre Schneider, la Ruhr face au Creusot. Ses signataires soulignaient avec force ce besoin de construire la paix en dur et non pas simplement en papier, facile à chiffonner. «Conscients que l'Europe ne se construira que par des réalisations concrètes créant d'abord une solidarité de fait, et par l'établissement de bases communes de développement économique». (Préambule du traité)

En cinquante ans, quel chemin parcouru, sur le plan institutionnel, par l'ouverture du marché commun démonopolisé, par la réussite de sociétés-phare comme EADS produisant Airbus. Mais la mise en place d'entreprises transnationales dans les secteurs-clés se heurte toujours à la méfiance. Deux exemples récents. Le Conseil fédéral ne veut pas que Swisscom

achète une société irlandaise dans la mesure où elle assure le service universel. La Suisse, actionnaire majoritaire, apparaît en position dominante et exposée comme telle à des revendications du personnel ou de la clientèle. Et, deuxième exemple que nous offre l'actualité, le gouvernement français impose la fusion Gaz de France-Suez pour contrer l'OPA éventuelle de Enel, numéro un italien. Et la Belgique s'inquiète à son tour car l'Etat français devenant l'actionnaire principal de Suez pourra s'immiscer dans sa politique énergétique.

Cinquante ans après le traité de Paris, les «réalisations concrètes» provoquent encore la suspicion lorsque la société qui intervient dans un domaine sensible, par exemple l'énergie, est dominée par un actionnaire majoritaire étatique. Subsidiativement, le rôle des actionnaires minoritaires est, dans ces cas de figure, mal défini. Ils subissent les diktats de l'autorité politique, au mépris de leur intérêt comme l'a montré l'intervention abrupte du Conseil fédéral dans les choix stratégiques de Swisscom.

(ag) Suite de l'article en pages 4 et 5

Sommaire

L'article constitutionnel sur l'éducation soumis au vote le 21 mai concerne aussi la formation professionnelle.
page 2

Les femmes souffrent toujours de discriminations salariales à la barbe du 8 mars.
page 3

Les patrons de l'économie suisse souhaitent écarter définitivement l'adhésion de la Suisse à l'Union européenne.
page 4

L'Etat social, malgré les critiques, assure justice et égalité des chances pour le plus grand nombre.
page 5

Une initiative veut rendre imprescriptibles les crimes pédophiles.
page 6

Allocations

Un enfant, de sa naissance à l'âge adulte, n'est pas seulement affaire privée. C'est aussi l'avenir de la société qui est en jeu. Cette reconnaissance relève d'une décision politique et, logiquement, c'est le budget de l'Etat qui doit en assumer le coût.

Édito page 3

Pour éviter l'oubli... ou le mépris

Le texte soumis au vote le 21 mai sur l'avenir de l'éducation en Suisse comprend également un volet consacré à la formation professionnelle. Introduit à la hâte et sans conséquences véritables, il préconise cependant une juste reconnaissance sociale équivalente aux autres filières.

«**L**e périlleux honneur de la démocratie suisse consiste à promouvoir au rang ministériel une femme qui n'a comme seul bagage académique qu'un CFC de secrétariat». Cette diatribe méprisante, assénée dans un hebdomadaire romand du ton docte d'un professeur honoraire de l'EPFL et ancien conseiller national PDC à l'adresse d'une conseillère d'Etat vaudoise dans la tourmente, résume assez bien les enjeux de l'article constitutionnel concernant la formation professionnelle soumis au peuple et aux cantons lors de la votation du 21 mai prochain sur la «Constitution de la formation». Selon le nouvel article 61a al. 3, la formation professionnelle et les filières de formation générale (sous-entendu les écoles de maturité, menant aux hautes écoles universitaires) doivent bénéficier d'une «reconnaissance sociale équivalente».

Un effet nul

Introduite en quatrième vitesse à quelques jours de la session, au sein d'une série d'articles en gestation depuis près d'une décennie, puis soumise à la correction du Conseil des Etats, cette phrase aurait pu mettre le feu aux poudres. Proposé par Pierre Triponez, directeur de l'Union Suisse des Arts et Métiers (USAM), fédération de PME rarement aux mains de stratèges issus des hautes écoles, et soutenu par les syndicats, qui savent, eux, fort bien s'accommoder des intellectuels, cet article constitutionnel aurait pu déclencher une guerre de répartition des moyens financiers entre hautes écoles bien loties et formation professionnelle souvent oubliée. La proposition Triponez parlait en effet d'«équivalence» entre formation académique et professionnelle, ce qui aurait pu être compris comme «équivalence de moyens financiers». En effet, si les grandes entreprises et leur faitière *economiesuisse* se rengorgent souvent de vouloir voir l'Etat jouer les généreux mécènes de la

formation académique, les petits patrons sont nettement moins enthousiastes et verraient d'un bon œil un déplacement des investissements publics vers la formation professionnelle, qui concerne plus des deux tiers de la population active, mais garantit en général un moins bon revenu à ses diplômés. Ceux-ci doivent en outre mettre le plus souvent de leur poche des sommes conséquentes pour achever leur formation (une maîtrise fédérale coûte en effet plusieurs dizaines de milliers de francs), alors que les universités sont presque gratuites et que de nombreux étudiants se voient gratifier de bourses. Par bonheur, un tel affronte-

ment, fatal aux deux parties et surtout à la place scientifique helvétique, n'aura pas lieu, en tout cas pas par la faute du texte de la votation de mai. En effet, les répercussions financières de la «reconnaissance sociale équivalente» sont nulles. Cet article a toutefois le mérite d'ancrer dans la Constitution une incitation à reconnaître la qualité d'une filière de formation dont les bénéficiaires sont à même d'exercer les mêmes hautes fonctions que les universitaires, en témoigne le nombre de dirigeants, du secteur public comme privé, qui ont commencé leur carrière en tant qu'apprenti. N'en déplaise à certains intellectuels pédants et prétentieux. *jcs*

Formation continue: peut mieux faire

La formation est l'un des défis majeurs d'un marché du travail en constante mutation. Apprendre un métier et le conserver toute sa vie appartient au passé. Pour affronter les changements d'emploi, d'entreprise voire de métier, les travailleurs doivent pouvoir se former tout au long de leur vie active. Or, malgré les inégalités flagrantes qu'elle provoque - plus on est formé, plus on y a accès - la formation continue est presque totalement ignorée, et encore moins encouragée, par les pouvoirs publics. Désormais, la Confédération pourra «fixer des principes» à la formation continue et «l'encourager» (art. 64 a). C'est un début certes prometteur mais insuffisant, à cause de l'absence totale de détails sur le contenu ou le financement et, surtout, du conditionnel de la proposition.

Devenez actionnaire de *Domaine Public*

L'Association du *Journal Libre*, initialement propriétaire de *Domaine Public*, a décidé de mettre ses actions sur le marché. Le résultat de cette vente sera attribué au journal.

Ces actions, d'une valeur nominale de 100 francs, sont proposées au prix de 200 francs.

Si vous êtes intéressés, contactez la rédaction au 021 312 69 10 administration@domainepublic.ch

Le sexe du salaire

Le 8 mars a célébré la journée des femmes, mais aussi le combat sans cesse renouvelé contre la discrimination dont elles souffrent au travail.

Ceux qui prétendent que l'égalité entre femmes et hommes est une réalité, qu'elle est entrée dans les mœurs et que ses défenseurs peuvent passer à un autre combat, finissent presque toujours par se récuser une fois confrontés aux inégalités salariales entre les deux sexes. Ainsi, en 2002, les femmes ont gagné en moyenne 21,7% de moins que leurs collègues masculins. Au cours de ces dix dernières années, l'écart ne s'est guère resserré, malgré l'introduction de la loi sur l'égalité en 1996. Un rapport indépendant vient d'ailleurs de démontrer que cette loi n'a de loin pas atteint ses objectifs, alors que le Conseil fédéral prétend le contraire.

Peurs et tabous

En vingt ans, quelque 150 plaintes pour discrimination salariale ont été déposées devant les tribunaux et plus de la moitié des plaignantes ont obtenu gain de cause. Un employeur court très peu de risques d'être concerné par de telles plaintes. En cause : peur, ignorance et opacité. La peur de perdre son emploi décourage plus d'une victime, car la protection contre le licenciement est faible et ne dissuade aucun employeur de se séparer d'une employée revendicatrice, même de façon abusive. Le tabou général sur les salaires est lui aussi nuisible à une rémunération équitable. Les Helvètes sont en effet très discrets lorsqu'il s'agit de parler salaire, et il est bien difficile de connaître la paie des collègues,

afin de vérifier que l'adage «à travail égal, salaire égal» s'applique bel est bien. Et, en admettant qu'une différence salariale soit constatée, il y a fort à parier que l'employeur puisse la justifier parce qu'une des deux parties, souvent l'homme, bénéficie de plus de formation continue, d'un emploi à plein temps ou se voit attribuer des tâches plus rémunératrices, ces trois conditions étant d'ailleurs souvent dépendantes les unes des autres. Quant au salaire au mérite, de plus en plus répandu, il a un effet aggravant sur les inégalités entre les sexes.

La campagne des syndicats

L'Union syndicale suisse (USS), qui a décrété 2006 année des augmentations salariales, publie donc une brochure et un site internet (www.egalitedessalaires.ch) contenant des outils concrets, non seulement pour comparer les salaires au sein d'une même entreprise et dénichier la discrimination, mais aussi pour réfuter certaines «justifications» avancées par les employeurs en pareil cas. Dans la brochure, un questionnaire permet d'examiner concrètement son salaire et d'y débusquer d'éventuels «rabais» dus au sexe plutôt qu'à la fonction ou à la formation. Le site internet permet lui aussi de calculer son salaire en fonction de son métier, de sa formation et de son lieu de travail. En comparant son revenu avec les salaires moyens des branches et des régions, l'employée pourra vérifier que son travail est payé à sa juste valeur. *jcs*

Edito

Les enfants sont aussi une affaire d'Etat

Le principe «un enfant, une allocation» va-t-il enfin être concrétisé? Peut-être, si le Conseil des Etats renonce à maintenir ses divergences avec la Chambre basse. Mais rien n'est moins sûr.

Pourtant la Confédération dispose depuis 1945 déjà de la compétence d'harmoniser les allocations familiales. Mais de consultations en projets avortés, le dossier n'a pas avancé. Et subsiste un système d'une complexité extrême - 26 réglementations cantonales et une loi fédérale pour l'agriculture, 25 caisses publiques et 830 caisses privées, des cotisations de 0,1 à 5% de la masse salariale payées par les employeurs, des allocations variant de 150 à 450 francs selon le canton et la branche économique, des salariés à temps partiel, des indépendants et des non actifs laissés pour compte.

Le projet qui pourrait aboutir ces prochains jours apporte certes des améliorations: une allocation minimale de 200 francs par mois pour chaque enfant d'actif, salarié comme indépendant et quel que soit son taux d'activité. Les divergences portent sur le coût supplémentaire du projet - 690 millions - et sur le degré d'autonomie à laisser aux cantons. Mais le Parlement n'apporte pas de réponses satisfaisantes à deux questions centrales: les objectifs visés et le mode de financement qui en découle.

L'allocation marque le caractère d'intérêt public des tâches remplies par les familles, quelle que soit leur forme - traditionnelle, d'union libre, monoparentale, recomposée. La mise au monde, l'éducation, l'accompagnement jusqu'à l'âge adulte ne sont pas seulement affaire privée. C'est aussi l'avenir de la société qui est en jeu, démographique aussi bien que social et économique. Voilà pourquoi chaque famille, indépendamment de son revenu, a droit à cette allocation.

Cette reconnaissance relève d'une décision politique et, logiquement, c'est le budget de l'Etat qui doit en assumer le coût. Et non pas, comme le prévoit le projet du Parlement, pour moitié la Confédération et les cantons, pour l'autre moitié les employeurs. Il est temps de libérer les employeurs de cette charge qui pénalise le travail: plus une entreprise offre d'emplois, plus elle est mise à contribution. Les allocations familiales n'amélioreront pas la situation des familles financièrement en difficulté. Dans ce cas, c'est à la politique sociale d'innover. Par exemple en instituant des prestations sous condition de revenu, comme l'a fait le Tessin.

En négligeant d'explicitier ses objectifs, le Parlement alimente un débat sans issue sur le juste montant de l'allocation familiale et sur la prise en charge de son financement. *jd*

economiesuisse n'est pas la Suisse

En écartant sèchement l'option d'une adhésion à l'Union européenne, *economiesuisse* défend des intérêts sectoriels et une étroite idéologie néolibérale.

La position antieuropéenne d'*economiesuisse* pèsera lourdement dans le débat sur l'adhésion à l'UE. L'engagement inverse des socialistes n'aura pas le même poids. Difficile de mener une politique économique et sociale contre la volonté de la centrale patronale censée représenter l'intérêt supérieur de la nation. Mais, est-il besoin de le rappeler, *economiesuisse* n'est qu'un lobby défendant, pour faire court, les intérêts des grandes entreprises financières et industrielles. Les bilatérales ont éliminé un nombre important d'obstacles que rencontraient les entreprises. La libre circulation des travailleurs était le dernier combat pour lequel *economiesuisse* s'affichait en faveur de l'Europe. Le combat étant gagné, la centrale patronale a changé de camp. Il reste évidemment des obstacles à une pleine participation des entreprises suisses au grand marché. C'est notamment la persistance des frontières douanières génératrices de tracasseries administratives. Les petites entreprises exportatrices en souffrent, mais les multinationales qui ont assez de spécialistes évitent facilement ces obstacles.

Par les bilatérales, les banques ont obtenu la sauvegarde du secret bancaire. Les dispositions compensatoires pour combattre l'évasion fiscale vers la Suisse peuvent être contournées facilement. Nos banques continuent donc d'accueillir les fraudeurs du fisc. A l'intérieur de l'Union, l'Autriche et le Luxembourg ont obtenu un statut analogue et peuvent « concurrencer » la place financière suisse avec les mêmes armes. Le secret bancaire n'est donc pas, en l'état, une raison pour les banques de refuser l'adhésion. Mais l'image d'une Suisse indépendante est bonne pour la place financière. Même si les banques de Luxembourg ou de Vienne sont aussi discrètes que celles de Zurich ou Genève, les clients se sentent plus sûrs sous le drapeau helvétique. Rappelons aussi que les négociations sur la libre circulation des services ont échoué, notamment parce que les banques et les assurances s'y opposaient. Elles n'y trouvaient aucun avantage. Massivement présentes dans les pays de l'Union, elles peuvent faire tout ce qui ne leur est pas permis à partir de la Suisse. En refusant la libre circulation, les banques suisses se protègent, en revanche, des offres de service des

banques implantées dans l'Union et non présentes sur notre marché. Une adhésion priverait nos banques de la protection de leur marché intérieur. Ce serait bon pour les clients que nous sommes, mais pas pour les banques.

Economiesuisse défend avec ardeur les thèses néolibérales: diminution de la pression fiscale et amaigrissement de l'Etat. L'adhésion implique une TVA à 15%. Il s'en suivrait une rude bataille politique qui mettrait les néolibéraux en position difficile. Comment obtenir une baisse globale de la pression fiscale ou autres prélèvements obligatoires avec une grosse progression de la TVA? C'est probablement la perspective de ce grand chambardement qui fait le plus peur à la centrale patronale.

Une adhésion offrirait des droits supplémentaires aux salariés: protection contre les licenciements, limitation de la durée du travail et participation. Raison supplémentaire pour *economiesuisse*, qui fait de la flexibilité du marché du travail une vertu cardinale, de dire non à l'Europe. On peut donc, dans l'intérêt de la Suisse, ne pas partager les vues d'*economiesuisse*. at

Suite de la première page

L'Europe en peine

Alternative

La première des solutions est libérale. Certainement celle dont rêve Bruxelles. Les sociétés des secteurs-clés sont non seulement privées de tout monopole, mais privatisées. La privatisation crée des relations d'actionnaires à actionnaires et non plus d'Etat à Etat. Elle a en contrepartie le désavantage de privilégier la recherche du profit au bénéfice des détenteurs

du capital. Dans l'esprit de Bruxelles et du Conseil fédéral, des directives doivent garantir le respect, par les sociétés privées, des exigences du service universel: l'approvisionnement, l'accès égal pour tous au marché. C'est la liberté régulée.

La deuxième solution serait que les sociétés dont l'actionnaire majoritaire demeure l'Etat et qui interviennent sur le marché désormais ouvert défi-

nissent statutairement leur stratégie: non pas la recherche du profit mais le plus juste prix. Répétons une fois encore que les superbénéfices dont on fait grand mérite à Swisscom signifient que la société ne pratique pas les prix les plus bas ou n'investit pas assez dans la recherche et que l'actionnaire majoritaire n'a pas défini clairement sa mission de service public. En cas de fusion avec une société étrangère

- mais l'association est aussi une formule possible - des garanties de respect du partenaire et d'égalité de traitement doivent de même être statutairement assurées.

Cette proposition fut jugée naïve, nous en avons eu l'écho. Et pourtant l'article 3, lettre c, de la CECA esquisse exacte-

Suite de l'article en page 5

Stigmatisé mais indispensable

Dans ces colonnes, nous avons largement présenté l'argumentaire de Markus Mugglin. Toutes les données disponibles contredisent les prédictions catastrophistes - économiques, sociales, démographiques et financières - des fondamentalistes de la libéralisation et du marché.

L'analyse de l'Américain Peter Lindert, historien de l'économie, parvient à des conclusions très proches, sur la base de données concernant 22 pays durant les 250 dernières années: des dépenses sociales élevées n'affaiblissent pas l'économie d'un pays. Le scénario préféré de nos politiciens bourgeois et de leurs économistes-idéologues ne tient pas la route: il est illusoire de croire que des réductions d'impôts, conjuguées à la compression des dépenses sociales, vont libérer des ressources pour l'investissement et finalement stimuler la croissance.

Comment les Etats-providence européens s'en sortent-ils face aux Etats-Unis aux structures étatiques plus légères? Tout d'abord le modèle social européen a mis au point une combinaison fiscale où prédominent les impôts indirects, combinaison plus favorable à la croissance. Alors que les pays plus libéraux tablent d'abord sur l'imposition du capital et du revenu et taxent plus fortement l'investissement et le travail. On observe également des différences notables sur le marché du travail. Si les Etats-Unis privilégient les boulots à très bas salaires et

connaissent une très importante population carcérale jeune, les Etats « sociaux » offrent une formation de base égalitaire, une formation professionnelle, des possibilités de recyclage et encouragent le travail des femmes, toutes mesures favorables à la croissance économique.

Lindert met également en cause le système de santé américain, insuffisant pour une large partie de la population, tout comme la durée relativement élevée de la vie active - retraite effective vers 70 ans - deux phénomènes qui plombent la productivité.

La crise financière que va provoquer le vieillissement de la population sera plus facilement surmontée en Europe qu'aux Etats-Unis, prétend l'économiste. La qualité et la quantité des prestations délivrées tout comme le taux plus important de salariés de l'Etat - à la fois contribuables et bénéficiaires - rendent plus acceptables des augmentations modérées d'impôts et des baisses supportables des prestations. Alors que l'impôt est très mal perçu aux Etats-Unis, et que les prestations publiques - formation, santé - sont moins généreuses et de moins bonne qualité, si ce n'est pour les privilégiés. *jd*

Peter Lindert, *Growing Public. Social Spending and Economic Growth since the Eighteenth Century*, Cambridge University Press, 2004.

ment une telle politique (voir encadré ci-contre).

Retour aux sources

Dans les années 1950, les ravages de la guerre étaient si visibles et présents que des valeurs comme celles de la reconstruction, de la réconciliation, de la solidarité avaient besoin de ce retour aux sources. Il n'est pas utopique de promouvoir des sociétés européennes d'intérêt général. «Des réalisations concrètes créant d'abord une solidarité de fait.» Cinquante ans plus tard, l'idée garde toute sa force comme une idée neuve. *ag*

Article 3, lettre c, CECA

«Veiller à l'établissement des prix les plus bas dans des conditions telles qu'ils n'entraînent aucun relèvement corrélatif des prix pratiqués par les mêmes entreprises dans d'autres transactions ni de l'ensemble des prix dans une autre période, tout en permettant les aménagements nécessaires et en ménageant aux capitaux engagés des possibilités normales de rémunération.»

Commentaire

On remarque que la rémunération «normale» du capital est distincte de la course au profit, qu'elle intervient en troisième position de la ligne stratégique. Enfin à la lettre c est expressément citée «l'amélioration des conditions de vie et de travail de la main-d'œuvre.»

L'asile à la diète

Le flot des requérants d'asile a fondu de moitié. La nouvelle est réjouissante. Les structures d'accueil, y compris les effectifs du personnel, peuvent donc être redimensionnées dans les cantons. La Confédération, qui paie la facture, fera des économies. Christoph Blocher, qui veut rester le champion de la gestion parcimonieuse, entend diminuer encore la tâche des cantons. Actuellement, les requérants ne passent que quelques jours dans les centres fédéraux de premier accueil. Ils pourront y rester désormais pendant deux mois. En mettant la vitesse supérieure, deux tiers des cas pourraient être réglés dans les centres frontaliers. On éviterait ainsi leur transfert aléatoire dans les cantons et on réduirait les inconvénients évidents de la fédéralisation du problème des réfugiés. Mais la démarche n'est pas sans danger. Les centres fédéraux de premier accueil, comme celui de Vallorbe, ont le confort d'une caserne militaire moderne. Rien à redire pour un court séjour. Mais une promiscuité durable et en dortoir, de ressortissants de diverses ethnies peut poser de sérieux problèmes. Le maintien de l'ordre pourra s'avérer difficile dans une communauté d'une centaine de personnes souvent angoissées par l'incertitude de leur sort. Et le personnel d'encadrement n'a pas l'intention de devenir policier ou geôlier.

Autre difficulté en vue, une vague de requérants pourrait à nouveau atteindre la Suisse en cas de guerre ou de rébellion. Ce brusque afflux prendrait de court les cantons qui démobilisent leurs structures d'accueil. Le patron de Justice et Police compte sur l'armée qui, pendant les six premiers mois de la déferlante, prendrait en charge les requérants. Le département de Samuel Schmid a des doutes sur la capacité de ses troupes à faire face à une situation de crise. Mais qu'importe. La priorité, on le sait, va désormais aux économies. *at*

La prescription perd ses droits

A l'exception des crimes contre l'humanité, la loi cesse tôt ou tard de poursuivre les auteurs d'un délit. Une initiative populaire entend cependant rendre imprescriptibles également les infractions pédophiles, sexuelles ou pornographiques, sur les enfants impubères.

Un incendiaire avoue. Dans son dernier roman, l'écrivain Daniel de Roulet passe à table. Il est celui qui a incendié le chalet de l'éditeur allemand Axel Sprenger un jour de janvier 1975. Un acte perpétré par haine du capitalisme et par amour pour une belle femme, après une nuit dans les draps de satin du Palace de Gstaad. Des mobiles qui peuvent paraître un peu courts pour un crime que le Code pénal punit de la réclusion, soit d'une peine pouvant aller jusqu'à vingt ans de détention.

La justice n'inquiétera pas ce pyromane du dimanche. A cause de la prescription. La loi prévoit que l'écoulement d'un certain temps met fin à l'action pénale. Plusieurs raisons à cela.

D'abord, plus les jours s'égrènent, plus les preuves sont difficiles à réunir. Personne n'avait d'ailleurs réussi à confondre l'auteur jurassien avant son aveu. Ensuite, la sanction perd de sa valeur si elle est prononcée des années après les faits. Surtout lorsque l'auteur n'a récidivé que par écrit. Enfin, l'intérêt public de punir cet acte s'est estompé: l'éditeur controversé est décédé et les combats de l'extrême-gauche allemande des années septante paraissent lointains. Ce qui amène peut-être certains à éprouver quelque sympathie pour ce feu révolutionnaire.

On a moins d'égards pour les pervers que pour les anciens activistes d'extrême-gauche. Mais les principes généraux ne doivent pas s'embarrasser de senti-

ments. Si la prescription vaut pour un incendie politique au Pays de Gessenay, elle doit aussi bénéficier aux abuseurs d'enfants et aux pornographes. En bonne logique, le Code pénal le prévoit. Les infractions commises sur des mineurs, même les plus graves, se prescrivent, mais au plus tôt le jour où la victime a 25 ans (cf. encadré).

Des délais qui s'allongent

L'initiative populaire que vient de déposer l'association de la «marche blanche» ne l'entend toutefois pas de cette oreille. Elle demande l'imprescriptibilité de tous les «actes punissables d'ordre sexuel ou pornographique sur un enfant impubère» sans considération de leur gravité. L'initiative peut tout aussi bien viser un viol que des actes d'exhibitionnisme ou la consommation de pornographie. Il saute pourtant aux yeux que la gravité objective de ces infractions n'est pas identique. Exclure les actes commis sur des mineurs pubères ne saurait justifier la sévérité de la règle préconisée. A l'appui de leur idée, les initiants invoquent la difficulté des victimes à surmonter leur traumatisme pour agir. Mais après des dizaines d'années peut-être, c'est la justice qui aura de la peine à faire son travail dans la sérénité, à récolter des preuves autres qu'une parole parfois fragile. Pas besoin de fouiller les archives judiciaires pour se souvenir que la procédure pénale peut aussi causer des traumatismes.

Admettre l'imprescriptibilité de ces actes ferait en outre à

coup sûr sauter le verrou de la prescription: pourquoi traiter plus favorablement un tueur en série, un preneur d'otages ou un dealer? Une sévérité plus marquée à l'égard des abuseurs d'enfants peut contaminer l'ensemble des politiques criminelles. Les délais de prescriptions n'ont d'ailleurs déjà cessé de s'allonger au cours des dernières réformes (cf. DP n° 1614). A ce jour, l'imprescriptibilité est toutefois réservée aux crimes contre l'humanité (cf. encadré).

Au Conseil fédéral et au Parlement de se prononcer sur cette initiative jusqu'au-boutiste avant de la soumettre à la vindicte populaire. La tendance à la tolérance zéro n'est pas terminée comme l'attestent les catastrophiques statistiques pénitentiaires. La répression ne peut pourtant pas servir de boussole à la politique criminelle. *ad*

Principaux délais de prescription de l'action pénale prévus par le Code pénal suisse

Crimes contre l'humanité (génocide, crimes graves prévus par les conventions de Genève, actes de terrorisme de masse): imprescriptibles.

Crimes passibles de la réclusion à vie (par exemple assassinat): 30 ans.

Crimes passibles d'une peine de plus de trois ans: 15 ans

Autres peines: 7 ans

Contraventions: 3 ans.

Si l'acte a été commis sur un mineur, la prescription court en tout cas jusqu'au jour où la victime a 25 ans, notamment pour les infractions à caractère sexuel (viol, acte d'ordre sexuel).

La nouvelle partie générale du Code pénal, qui devrait entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2007, a repris les mêmes délais de prescription.

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jacques Guyaz (jg)

Rédaction:
Marco Danesi (md)

Ont également collaboré à ce numéro:
Jean-Daniel Delley (jd)
Catherine Dubuis
Alex Dépraz (ad)
André Gavillet (ag)
Jean Christophe Schwaab (jcs)
Albert Tille (at)

Responsable administrative:
Anne Caldelari

Impression: **Imprimerie du Journal de Sainte-Croix**

Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, cp 5863,
1002 Lausanne
Téléphone: 021 312 69 10

E-mail:
redaction@domainepublic.ch
administration@domainepublic.ch

www.domainepublic.ch

La presse à freins tirés

Ces jours, les journaux regorgent de belles mécaniques. Carrosseries et moteurs occupent les pages des quotidiens. Cependant analyses et critiques font singulièrement défaut. L'intérêt des annonceurs l'emporte sur l'information, indépendante et impartiale.

Le salon de l'auto de Genève revient chaque année à la fin de l'hiver, un de ces rendez-vous helvétique familier comme le cirque Knie ou les discours du 1^{er} août. Pour la grande presse, il s'agit du type même de l'événement impossible à couvrir malgré les pages rituelles de photos et d'articles.

L'équation est simple: le monde de l'automobile, constructeurs ou garagistes, est un très gros annonceur pour notre presse. Pas question de le mécontenter. La perte de cette manne serait un coup très dur pour les journaux suisses. Mais il s'agit aussi de rester crédible vis-à-vis du lecteur et donc de donner une information réelle... bien que soigneusement sélectionnée.

Aucun article de fond n'est publié pendant le salon, ni d'ailleurs pendant le reste de l'année, sur la situation économique et les difficultés des constructeurs. Pourquoi FIAT s'est-elle effondrée et commence-t-elle maintenant à remonter la pente? Que faut-il penser de la stratégie de Renault qui a parfaitement réussi à relancer Nissan au Japon et Dacia en Roumanie, mais peine à innover en France? Volkswagen a-

t-elle raison de conserver une usine gigantesque - la plus grande d'Europe, à Wolfsburg, où l'on construit un véhicule de A à Z à des coûts élevés plutôt que de décentraliser et de multiplier les sous-traitances? Les constructeurs français sont-ils dans une impasse après avoir tout misé sur le diesel ou ce pari va-t-il réussir avec la hausse des coûts du pétrole? Les problèmes d'image et de qualité d'Opel et de Ford sont-ils dus à leur dépendance des constructeurs de Detroit? Les questions pourraient être multipliées, mais vous ne lirez jamais de tentatives de réponses dans la grande presse. L'automobile est une industrie de marketing qui doit vendre et faire rêver. Pas question d'analyses trop pointues et critiques.

Alors on esquive. *Le Temps* consacre une page aux véhicules «propres» et ne parle pas du reste du salon, manière élégante d'éviter le maniement de la brosse à reluire. Les grands quotidiens régionaux parlent eux aussi des propulsions écologiques et insistent lourdement sur les marques françaises qui promettent de l'hybride diesel/électrique pour 2007, autant dire pour demain

(24 heures du 2 mars). Nous introduirons juste un petit bémol et la précision suivante qui figure sur le site internet officiel de Citroën:

«PSA Peugeot Citroën pourrait mettre sur le marché des véhicules hybrides dès 2010. Cependant, cette introduction est conditionnée par l'obtention d'une équation économique rendant cette technologie accessible au plus grand nombre de clients. En effet, l'écart de prix (...) reste trop important et la réduction de moitié de cet écart doit encore être obtenue pour rendre l'hybride diesel abordable pour le client.»

Le lecteur de la presse romande ignorera totalement cette information banalement économique qui ne fera pas rêver le chauffeur moyen. Il est vrai que personne ne parle non plus de la fameuse Logan, la voiture à «5 000 euros», un peu plus en fait, fabriquée en Roumanie par Renault. Il paraît, si l'on sait lire entre les lignes, que son stand est le plus visité à Genève, mais vous n'en entendrez pas parler. L'information n'est pas assez sexy pour les annonceurs et la grande presse. *jjg*

Dessin

L'art, insuffisant mais nécessaire

La lancinante question de la légitimité de l'activité artistique face à la mort, celle, fictive, d'une proche pour Rose-Marie Pagnard, celle, historique, qui frappe à Bagdad pour Elisabeth Horem, hante tous les créateurs. La poser, c'est y répondre?

Les belles images

Le peintre Isaac Wunderlich et sa femme Hewa ont perdu leur fille unique Mirjam, tuée par un chauffard inconnu. Dès lors, leur maison est sous le coup de l'Interdiction : plus personne n'y est admis et le couple ne se montre plus. Pis encore, il semble qu'Isaac ne peigne plus. Le chagrin a tué son art, et l'aile de la Folie plane sur la tête de Hewa.

Le roman de Rose-Marie Pagnard, contre toute attente, est un livre heureux. Car une fois posée la problématique du pouvoir ou de l'impuissance de l'art face à la mort, il la dépasse aussitôt pour narrer la sortie du deuil de l'artiste et la reconquête de son expression artistique intacte, grâce à l'intervention d'un autre artiste, écrivain celui-là, et par le truchement d'un travail « social », broser les décors de la prochaine fête des clubs d'amateurs de Bergue, le village de Wunderlich. Le thème général du spectacle est un des mots-clés de l'art : l'illusion. Par un habile trompe-l'œil, Wunderlich donne l'illusion d'une suite vertigineuse de pièces qui prolonge la scène et mystifie les spectateurs.

Il n'est pas indifférent que le peintre recouvre ses pouvoirs d'enchanteur d'images par le biais d'une collaboration avec des amateurs ; le roman met ainsi en place un couple apparemment antithétique : le professionnalisme face à l'amateurisme dans l'art, l'un et l'autre s'épaulant pour ajouter un peu de beauté aux choses de la vie. Un autre couple existe très fort dans le livre, c'est celui du peintre et de l'écrivain : « Si je savais écrire, je peindrais, oui, j'arriverais à peindre tout ce qui résiste à l'art du peintre, le feu, la glace, le vent... la stupeur et l'absence, Ambauen, l'absence ! » dit Isaac (p.17). Parfois l'écriture peut suppléer aux manques de la peinture, Ambauen est écrivain, et Rose-Marie Pagnard partage la vie d'un peintre.

Si ce roman, malgré sa trame de départ, est un livre heureux, c'est aussi que la cocasserie et l'humour, la drôlerie des

situations et celle de certains personnages, allègent la souffrance et provoquent le sourire, voire le rire. Pour ma part, j'ai dégusté la scène dans l'atelier où Ambauen, empêtré dans son long manteau, s'étale sur le dos et, de ce point de vue inédit, parvient en un éclair à s'approcher de la réalité du tableau qu'il contemple. Et j'aime ces clins d'œil de l'auteure dans le choix des noms de ses personnages : Wunderlich/wunderling l'étrange, le singulier montreur d'images, Ambauen/bauen le reconstruteur de l'univers du peintre.

La vie et la mort (fragments)

Le livre d'Elisabeth Horem est en lui-même la réponse à la question posée au début : que faire quand on est, comme elle, une écrivaine, confinée dans une maison en périphérie d'une ville en état de siège et confrontée chaque jour à la violence et à la mort ? Écrire bien sûr, tenter de mettre un peu de l'ordre de l'art dans le grand désordre de la vie. Cette tentative révèle la confiance de l'artiste dans le pouvoir de l'écriture. Mais elle ne choisit pas la fiction, qui lui semblerait trahir, par l'illusion qu'elle véhicule, la gravité du sujet. Elle choisit le témoignage, les « choses vues » par une femme sans nom, qu'elle nomme « elle », et fragmente

son récit comme la seule manière de présenter une réalité elle aussi fragmentaire, éclatée, à l'image des shrapnels, ces redoutables et mortels éclats. C'est aussi ce qui fait la force de ce livre.

Les mots-clés sont ici emprisonnement, danger, malaise. Coupée de toute information extérieure, réduite à ses propres ressources, la narratrice s'en tient à l'observation en quelque sorte « orpheline » de faits quotidiens et souvent inexplicables. Bagdad demeure ainsi pour elle l'Autre, inéluctablement. Et c'est aussi pour lutter contre l'insidieux désespoir issu de la monotonie des jours, avec leur lot de morts violentes qui finissent par se banaliser, qu'elle écrit et qu'elle photographie. Le dernier mot est laissé au jardinier, il ouvre sur un avenir, celui des plantes, sinon celui des hommes : « Parce que, voyez-vous, les gens disparaissent, mais les plantes, elles, pendant ce temps-là, elles continuent à pousser et on aura toujours besoin de quelqu'un pour s'en occuper » (p.196).

Catherine Dubuis

Rose-Marie Pagnard, *Revenez, chères images, revenez*, Monaco, Editions du Rocher, 2005.
Elisabeth Horem, *Shrapnels*, Orbe, Bernard Campiche Editeur, 2005.

Une forte cohérence se dégage de l'œuvre de Rose-Marie Pagnard, pour laquelle le prix Schiller lui a été décerné en 1999 : tous ses livres se construisent comme de superbes variations sur une thématique commune, qui est celle de l'art et de ses rapports avec la vie (et la mort par voie de conséquence). Dans *Revenez, chères images, revenez*, (p.114), il est fait allusion au maestro Walter Feierlich, un des personnages principaux du roman intitulé *Dans la forêt la mort s'amuse*, qui se déroule en partie aussi à Bergue, village natal de Feierlich. C'est le drame intime du musicien déserté par la musique qui est alors mis en scène.

Bibliographies des deux auteures sur www.domainepublic.ch